

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

VISANT À PERMETTRE AUX SALARIÉS DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE TRAVAILLER LE 1ER MAI - (N° 1673)

Rejeté

N° AS12

AMENDEMENT

présenté par

Mme Soudais, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Stambach-Terreiro, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« Proposition de loi visant à remettre en cause le symbole de la fête des travailleurs »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire la France insoumise s'oppose à la remise en cause du acquis social de la Fête des droits des travailleuses et travailleurs.

Les manifestations du 1er mai trouvent leur genèse aux États-Unis en 1886 où les premiers syndicats ouvriers ont appelé les ouvriers américains à revendiquer la journée de huit heures. Cette journée a été choisie à dessein par la classe ouvrière car elle correspondait au premier jour de l'année comptable des entreprises.

La revendication du droit au repos a été réprimée dans le sang avec trois ouvriers morts à Chicago, trois ouvriers condamnés à perpétuité et cinq à la pendaison.

En France, c'est à l'occasion du centenaire de la Révolution française, qu'il est décidé de faire du 1er mai une journée de lutte pour la défense des droits des travailleurs. Les ouvriers français arborent un triangle rouge à la boutonnière dont les trois côtés symbolisent le partage du temps entre le travail, le loisir et le sommeil et revendiquent la journée de huit heures.

Les manifestations françaises sont également réprimées violemment, particulièrement à Fourmies en 1891 où l'armée a tué neuf personnes, dont deux enfants, et blessé trente-cinq personnes.

Les travailleuses et travailleurs ont lutté jusqu'en 1919 pour que la loi légalise la réduction du temps de travail à huit heures par jour.

Les salariés français ont attendu 1947 pour que la loi reconnaisse le 1er mai comme jour férié et chômé.

La présente proposition de loi de la Droite Républicaine entend remettre en cause le conquies social du 1er mai qui cristallise la ténacité de la classe ouvrière dans la lutte pour le temps libéré. Sous couvert de liberté d'entreprise, l'article examiné porte une attaque frontale à la mémoire des travailleuses et travailleurs du monde entier.

C'est pourquoi, le groupe parlementaire de la France insoumise propose la réécriture du titre afin de mettre à nue l'affront que cette proposition de loi représente pour les victoires sociales.